

Procès verbal du Conseil d'École Exceptionnel du 10/01/2017 (18h15-18h45)

Liste des participants

Enseignants : Carine Meurisse, Karine Fournier, Sonia GAY, Colette Barry, Florence Jean, Muriel Alcrudo, Jean-Pierre Metgé, Caroline Revel, Hélène Corbi, Delia Romeo, Sandrine Gross, Thierry Muselet, Maryline Sabathie (RASED), Eric Kéhal.

Représentants des Parents d'élèves : API : Béatrice Bernard, Hélène Chalaye, Ophélie Duhaut, Fatima Mechoureb **FCPE** : Anthony Barbe **PEEP** : Guillaume Virlet.

Représentants de la MAIRIE de Colomiers : Valérie Chevalier (Conseillère municipale)

Excusé : M.Montoya (Inspecteur de l'Education Nationale).

Vote du projet d'organisation du temps scolaire sur la commune de Colomiers pour la rentrée 2017.

1. Accueil et présentation du renouvellement des procédures règlementaires sur l'organisation du temps scolaire pour 2017-2020.

Le Directeur précise les conditions dans lequel se déroule cette consultation. Le Conseil d'Ecole extraordinaire est réuni à la demande de M. l'Inspecteur d'Académie pour formuler un avis sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017.

M. le DASEN dans la circulaire du 08/11/2016 rappelle quelques contraintes sur l'organisation de ce temps scolaire (régime de droit commun) : 24h/semaine d'enseignement obligatoire sur 9 1/2 journées (Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi), 5h30 maximum par jour, 3h30 maximum par 1/2 journée, dans le respect du calendrier scolaire national, pause méridienne d'une durée comprise entre 1h30 au minimum sans excéder 2h15.

M. le DASEN rappelle qu'avant de prendre l'arrêté déterminant les horaires de chaque école concernée, il consultera la réglementation de la collectivité territoriale départementale compétente en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

Chaque Conseil d'Ecole fera remonter la proposition ayant obtenu un vote majoritaire à l'IEN de chaque circonscription (jusqu'au 13/01/2017). Ce dernier fera connaître après instruction de ce dossier (proposition de la mairie et des différents conseils d'école) son avis sur les horaires qu'il serait souhaitable de retenir.

M. le DASEN arrêtera ensuite l'organisation de la semaine scolaire de chacune des écoles pour 3 années après examen des projets d'organisation du temps scolaire transmis (avis du Maire, du Département, du Comité Technique Spécial Départemental, du Conseil Départemental de l'Education Nationale).

M. le DASEN rappelle également que pèse un certain nombre de contraintes juridique, calendaire et organisationnelle, notamment la stabilisation des diverses organisations du temps scolaire déjà en place pour éviter de perturber les repères désormais intégrés par les élèves, mais aussi parce que les PEDT, en fonction de la durée des conventions, sont actuellement mis en œuvre.

2. Présentation du ou des propositions d'organisation du temps scolaire pour l'EE A. Savary.

Proposition 1 : Proposition de l'Equipe enseignante, des parents d'élèves API.

Les matinées du lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30

Les après-midis du lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h45-16h00

- Les enseignants comprennent bien les contraintes organisationnelles de fonctionnement des écoles sur Colomiers. Néanmoins, ils préféreraient pouvoir faire la classe sur cinq matinées complètes (apprentissages plus efficaces le matin, régularité du rythme sur toutes les matinées).
- Les représentants des parents d'élèves API : nous avons choisi de donner la parole aux parents des écoles, par le biais d'un sondage, entre le 8 décembre 2016 et le 2 janvier 2017, dans les écoles George-Sand, Lucie-Aubrac, Marie-Curie, Jean-Macé, Hélène-Boucher, Alain-Savary.

Voici la synthèse des réponses obtenues :

- 68% des participants se déclarent insatisfaits de l'organisation actuelle de la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) ;
- 82% ne souhaitent pas que le mercredi matin soit reconduit à l'identique ;
- 82% souhaitent un mercredi d'une durée égale aux autres matinées de la semaine, avec un horaire de début et de fin identique aux autres matinées de la semaine.
- 82% souhaitent le maintien du décalage entre maternelle et élémentaire le mercredi.

Nous avons entendu que des contraintes logistiques municipales empêchent la réalisation d'un horaire de sortie du mercredi identique à celui des autres matinées de la semaine. Mais nous estimons que la réforme est destinée à lisser sur 9 demi-journées les apprentissages pour tenir compte des rythmes chrono biologiques des élèves. Nous sommes donc en mesure de poser des éléments majoritairement plébiscités par les parents. Ces éléments sont :

- Horaires réguliers sur la semaine, y compris le mercredi, soit 8h30-11h30 tous les matins et 13h45-16h, les après-midis.
- Maintien du décalage de 10 min entre maternelle et élémentaire, y compris le mercredi.

Proposition 2 : la proposition municipale consiste en la reconduction des horaires actuellement en vigueur sur les écoles élémentaires : nécessité d'une harmonisation entre les différentes écoles de la commune, tenir compte des contraintes organisationnelles et particulièrement du transport le mercredi matin en direction des centres de loisirs de la ville.

La proposition est la suivante : *les matinées du lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30, le Mercredi matin : 8h30-11h10, les après-midis du lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h40-16h00*

3. **Vote du projet d'organisation du temps scolaires du Conseil d'Ecole EE Savary.**

Les deux propositions sont mises aux voix.

Proposition 1 : 20 voix

Proposition 2 : 1 voix

Abstentions : 0 voix

La proposition majoritaire retenue par le Conseil d'Ecole de l'EE Alain SAVARY est donc la proposition 1.

Le Directeur de l'Ecole : **Éric KEHAL**

Le secrétaire : **Jean-Pierre METGE**